



## Collège d'autorisation et de contrôle

### Assignment de radiofréquence à titre provisoire

#### Décision du 17 juin 2021.

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi d'une demande d'assignment de radiofréquence à titre provisoire par le demandeur identifié ci-après.

Vu l'article 8.2.1-2 du décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos ;

Vu l'avis favorable des services du Gouvernement quant à la possibilité technique d'assigner la radiofréquence visée ci-après ;

Considérant que l'objet de la demande n'est pas de nature à compromettre la sécurité nationale, l'intégrité territoriale ou la sûreté publique, la défense de l'ordre et la prévention du crime, la protection de la santé ou de la morale, la protection de la réputation ou des droits d'autrui, et ne vise pas la divulgation d'informations confidentielles qui pourraient compromettre l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ;

Considérant que l'objet de la demande est de portée locale et est localisé géographiquement en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et principalement destiné à la retransmission de programmes sur le site de l'évènement ;

Considérant le caractère ponctuel de la demande ;

Le Collège décide :

**Le demandeur identifié ci-après est autorisé à faire usage de la radiofréquence décrite ci-dessous, pour la période indiquée et en respectant les caractéristiques techniques définies.**

#### Identification du demandeur

Raison sociale ou nom	ASBL D'une Certaine Gaieté
Siège social	97, boulevard de la Sauvenière 4000 Liège
Numéro d'entreprise	BE 466.640.571.
Date d'introduction de la demande	1 avril 2021

#### Identification de la fréquence provisoire autorisée

Période d'autorisation	29 juillet au 2 août 2021 inclus
Nom de la station	LIEGE
Fréquence	91.8 MHz
Adresse	95, rue Louvrex à 4000 Liège
Coordonnées géographiques	50° 38' 01"N   5° 33' 55"E
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne hors sol	46 m
Directivité de l'antenne	D

**Diagramme directionnel de l'antenne (dipôles orientés à 45°):**

azimuth [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]
0	0	120	1.5	240	6.5
10	0	130	2.5	250	6
20	0	140	3	260	6
30	0	150	3.5	270	6
40	0	160	4.5	280	5.5
50	0	170	5.5	290	4.5
60	0	180	6	300	3.5
70	0	190	6	310	3
80	0	200	6	320	2.5
90	0	210	6.5	330	1.5
100	0.5	220	7	340	1
110	1	230	7	350	0.5

Fait à Bruxelles, le 17 juin 2021.

DocuSigned by:

*Karim Hourki*

08013E62BA9E470...

DocuSigned by:

*Mathilde Alet*

8CA19B3ED537454...